



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la lettre datée du 30 juin 2004 (S/2004/527) que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général et dans laquelle il indiquait que le Conseil avait approuvé la prorogation finale, jusqu'au 31 décembre 2004, du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB) et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport comprenant « une évaluation de la situation sur le terrain et un plan de clôture de la Mission ». Il examine les progrès accomplis par les parties à l'Accord de paix de Bougainville depuis le dernier exposé en date qui a été présenté au Conseil, le 28 juin 2004, au sujet de l'élimination des armes, de l'élaboration d'une constitution aux fins de la constitution d'un gouvernement autonome à Bougainville, des préparatifs des élections et du plan de clôture de la Mission.

II. Évaluation de la situation

A. Élimination des armes

2. Lors du dernier exposé susmentionné, le Conseil a été informé que les anciens combattants bougainvillais avaient détruit 85 % des armes enfermées dans des conteneurs. À ce jour, le nombre des armes détruites s'est établi à 1 841, soit 92,6 % des armes en question. Il est particulièrement encourageant de constater que des progrès sensibles ont été accomplis dans les districts méridionaux de Siwai et Buin, où la situation est précaire. De plus, 56 armes qui n'avaient pas été enfermées dans des conteneurs ont été remises à la MONUB puis détruites. Le plan d'élimination des armes a été mené à bien dans sept des 10 districts provinciaux.

3. Ces progrès ont été possibles grâce à une sensibilisation accrue de la population et aux cérémonies de réconciliation organisées par les dirigeants bougainvillais, avec l'aide de la MONUB, dans toutes les zones cibles. Les progrès du processus constitutionnel ont également favorisé l'élimination des armes dans le sud de la province. La Mission d'observation des Nations Unies s'emploie, en étroite collaboration avec les parties, à mener rapidement à bien le plan d'élimination des armes dans les districts restants. En même temps, elle élargit sa

campagne de sensibilisation concernant les armes à la zone d'exclusion adjacente, qui n'est pas couverte par le plan, et encourage les anciens combattants et d'autres personnes se trouvant dans cette zone à rendre leurs armes.

B. Ordre public

4. Les progrès en matière d'élimination des armes contribuent toujours à améliorer l'ordre public dans l'ensemble de la province. Les activités de police se sont intensifiées avec le déploiement de 50 policiers bougainvillais, qui ont récemment achevé leur formation, et le recrutement de 50 autres policiers, qui suivent actuellement les cours de l'école de police de Bomana, à l'extérieur de Port Moresby et devraient avoir achevé leur formation d'ici à la fin de 2004. La police fédérale australienne, qui a été déployée à Bougainville au début du mois de septembre et a commencé à travailler aux côtés de la police bougainvillaise, rend compte de ses activités aux chefs de police bougainvillais. À en juger par la manière dont ils ont été reçus sur le terrain, les policiers australiens sont bien acceptés par la population locale. En outre, plus de 400 policiers auxiliaires de proximité sont actuellement à pied d'œuvre ou suivent des cours de recyclage à Bougainville (les activités de police de proximité sont facilitées par la Nouvelle-Zélande). Enfin, l'accès aux tribunaux et les services correctionnels s'améliorent. Tout cela autorise à penser que la population aura désormais davantage confiance dans le processus de paix et que les conditions nécessaires à la tenue des élections pourront être réunies.

C. Élaboration de la constitution

5. La Commission constitutionnelle de Bougainville a présenté le troisième projet de constitution à l'Assemblée constituante de Bougainville le 1^{er} septembre 2004. Dans ce projet ont été incorporées les observations précédemment formulées par le Gouvernement papouan-néo-guinéen. Après deux semaines de délibération, l'Assemblée constituante a apporté quelques modifications au projet, qui est donc le quatrième projet de constitution. Le rapport de la Commission constitutionnelle et les troisième et quatrième projets de constitution ont été présentés à la mi-septembre au Gouvernement national, qui prévoit que les consultations entre la Commission nationale bipartite et l'Assemblée constituante se tiendront dans les semaines à venir.

6. Pour s'assurer que la constitution de Bougainville est conforme à la constitution papouane-néo-guinéenne, le Bureau du Procureur général devra réviser les modifications apportées au quatrième projet. Le Gouvernement s'est déclaré préoccupé par un certain nombre de questions de politique intérieure, notamment la question du coût du projet de système de gouvernement. Il a cependant fait valoir que, si la constitution de Bougainville doit être compatible avec celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les questions de politique intérieure sont soumises à consultations et que si les solutions envisagées pour les régler ne sont en rien contraires à la constitution papouane-néo-guinéenne, c'est aux dirigeants bougainvillais qu'il appartient plutôt de trancher. Les problèmes suscités par les projets précédents de la constitution de Bougainville ayant été réglés ou ramenés à de plus petites proportions, les deux parties sont confiantes dans l'issue des prochaines consultations et de l'examen final de la constitution de Bougainville par le Conseil exécutif national (Cabinet).

7. En attendant que le processus constitutionnel soit mené à son terme, le Cabinet a pris des mesures pour dégager suffisamment de fonds aux fins du financement des élections. Ces fonds sont complétés par les contributions que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'administration provinciale intérimaire de Bougainville versent au Fonds pour la gouvernance et la mise en œuvre. Le commissaire en chef papouan-néo-guinéen aux élections s'est rendu récemment à Bougainville pour y évaluer les besoins électoraux d'ordre technique et autre et élabore un programme de travail en étroite consultation avec les responsables en poste sur le terrain. Au cours des semaines à venir, il enverra sur l'île des représentants qui seront chargés de commencer à mettre à jour les listes électorales et à commencer d'autres travaux préparatoires. Les consultations publiques sur les frontières des districts électoraux du futur parlement de Bougainville doivent commencer dans le courant de la première semaine de janvier 2005.

D. Aide au développement et aide humanitaire

8. De concert avec les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, la communauté des donateurs s'emploie, en étroite coopération avec l'administration provinciale de Bougainville, à jeter les fondements économiques du futur gouvernement. Au cours de la prochaine phase des activités qu'il mène à Bougainville, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visera essentiellement à renforcer l'administration provinciale en développant ses compétences en matière de planification et de gestion, en l'aidant à asseoir son autorité pour consolider le processus de paix, en menant des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et d'autres activités sociales et en renforçant les possibilités de développement économique et de création de revenus. Il prévoit également de renforcer sa présence à Bougainville en ouvrant des bureaux à Buka ainsi que dans le centre et au sud de Bougainville. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continue à faciliter la prestation de services éducatifs et à fournir des matériaux scolaires pour la zone d'exclusion. Il commencera à former des enseignants dans 20 écoles sélectionnées de cette zone en octobre 2004 et recrute actuellement un spécialiste de la protection des enfants.

9. Le but des donateurs sur l'île étant d'aider la province et le Gouvernement national à instaurer un gouvernement autosuffisant et autonome à Bougainville, le Gouvernement national et l'administration provinciale intérimaire ont établi conjointement un plan de travail dont l'application sera financée par le Fonds pour la gouvernance et la mise en œuvre, étant entendu que l'approvisionnement de celui-ci sera fonction du comportement et du respect, par chaque partie, de ses engagements. Les priorités à moyen terme du Fonds consisteront à transférer les principaux pouvoirs du Gouvernement national à l'administration de Bougainville, à préparer et à tenir des élections aux fins de l'instauration d'un gouvernement autonome et à réformer le secteur public bougainvillais. De plus, compte tenu de l'amélioration de l'ordre public, l'Ambassadeur du Japon auprès de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'intention de recommander l'extension du programme des volontaires japonais à Bougainville.

III. Plan de clôture de la Mission

10. Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité, la MONUB a établi un plan de liquidation. Elle a fait un inventaire complet de ses avoirs, dans lequel elle a incorporé des recommandations sur la manière dont ils devraient être liquidés et qu'elle a présenté au Siège. Conformément aux instructions de celui-ci, certains des avoirs feront l'objet de dons et d'autres seront vendus aux enchères ou expédiés dans différents lieux d'affectation des Nations Unies. La procédure de liquidation devrait prendre six à huit semaines à compter de l'expiration du mandat de la Mission. Elle pourra être lancée dès que la MONUB aura reçu pour instructions d'appliquer le plan.

IV. Observations

11. Compte tenu de la situation actuelle en province, il ne sera peut-être pas possible de tenir des élections d'ici à la fin de 2004 comme prévu, malgré les importants progrès accomplis dans les trois domaines les plus importants du processus de paix : à savoir l'élimination des armes, l'élaboration de la constitution et la préparation des élections. Tant le Gouvernement papouan-néo-guinéen que les dirigeants bougainvillais demeurent fermement déterminés à mener ce processus à bien le plus rapidement possible.

12. La transition vers l'autonomie comprend un certain nombre d'aspects internes interdépendants, une étape débouchant sur une autre. Une fois que les consultations sur les troisième et quatrième projets de la constitution de Bougainville seront achevées, une date ferme pourra être retenue pour les élections. Bien que la fourniture d'une assistance électorale ne fasse pas partie du mandat de la MONUB, l'ONU est prête à fournir une assistance de ce type si le Gouvernement le désire et en fait la demande dans les délais nécessaires.

13. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 19 décembre 2003, dans laquelle je demandais une prorogation du mandat de la MONUB et précisais les fonctions de la Mission (S/2003/1198), j'ai indiqué que la conclusion logique du processus de paix était la mise en place d'un gouvernement autonome. Un exemplaire d'un aide-mémoire du Gouvernement papouan-néo-guinéen daté du 17 septembre 2004, relatif au rôle de la MONUB et aux responsabilités qu'elle exerce encore, est joint au présent rapport (voir annexe I).

14. Au cours des prochains mois et jusqu'à ce qu'un gouvernement autonome ait été mis en place à Bougainville, la MONUB continuera de présider le Comité consultatif sur le processus de paix afin de permettre aux parties à l'Accord de paix de se consulter au sujet du processus de paix en général et de la préparation des élections en particulier. Le Comité consultatif sur le processus de paix est le seul mécanisme de communication et de consultation entre le Gouvernement papouan-néo-guinéen, d'une part, et l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville, d'autre part.

15. En vertu de son mandat actuel et si l'une des parties le lui demande, la MONUB est tenue de vérifier et de certifier que les parties s'acquittent bel et bien de leur obligation de remettre leurs armes et de vérifier si la situation en matière de sécurité autorise la tenue d'élections. Pour que cette vérification et cette certification soient crédibles, l'ONU devrait être présente sur le terrain. Vu que des

armes n'ont pas encore été remises ni enfermées dans des conteneurs et qu'il y a des armes dans la zone d'exclusion, la MONUB devrait continuer à suivre la question et à rendre compte au Comité consultatif sur le processus de paix au cours de la période qui précédera les élections.

16. La MONUB s'est acquis la pleine confiance de toutes les parties et d'une part importante de la population de la zone d'exclusion en s'acquittant du mandat qui lui a été confié en vertu de l'Accord de paix. D'aucuns craignent qu'une clôture prématurée de la Mission d'observation ait des incidences fâcheuses sur le processus de paix avant les mois décisifs qui s'annoncent.

17. Le Gouvernement national et les dirigeants bougainvillais sont pleinement conscients des problèmes évoqués par le Conseil de sécurité concernant le caractère ouvert du mandat de la MONUB. La Mission continuera de les aider à faire progresser le processus de paix au cours de la période de son mandat qui reste à courir. Il est à espérer que lorsque le Conseil examinera cette question à la fin de l'année, les parties seront en mesure de proposer une date ferme pour la tenue des élections qui doivent permettre d'instaurer un gouvernement autonome à Bougainville.